

DELIBERATION N° 2006/09-08 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE RAVALEMENT DE FACADE

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée que les travaux entrepris par Monsieur et Madame FRANCHON, sur leur propriété sise au 207 rue de Secours à Ludres, entrent dans le champ de l'opération de ravalement des façades prévue par la délibération n°98/06-13 du 22 juin 1998. La surface concernée équivaut à 212 m² (la façade avant et les deux pignons).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de 968,84 € pour les travaux de ravalement de la façade et de deux pignons de la maison se situant au 207, rue de Secours à Ludres, appartenant à Monsieur et Madame FRANCHON,
- d'amortir cette subvention sur une période de 5 ans à compter de l'exercice 2007,
- d'inscrire les crédits au budget supplémentaire.